**Les différents diplômes pour enseigner et surveiller**

Différents diplômes permettent d'assurer la sécurité des baignades et/ou d'enseigner la natation. Tous ne donnent pas les mêmes prérogatives à leurs titulaires et la législation encadre précisément les missions de chacun. En fonction de ces missions, la durée de formation varie également fortement.

**Le BPJEPS AAN (activités aquatiques et de la natation)**

Le BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) activités aquatiques et de la natation permet l'initiation et l'enseignement des différentes disciplines aquatiques. Ces activités sont nombreuses, il peut s'agir de la natation, du water-polo, du plongeon mais aussi de l'aquagym ou des bébés nageurs. Il permet également d'assurer la surveillance d'une baignade d'accès payant ou non. Ce diplôme peut être obtenu grâce à une formation en 1 ou 2 ans où sont alternés les cours théoriques et les stages pratiques.

[Le BPJEPS AAN](https://www.natationpourtous.com/espace-pro/enseignement/bpjeps-activites-aquatiques.php)

**Les formations universitaires**

Depuis 2010, différents diplômes universitaires intégrent l'unité d'enseignement "sauvetage et sécurité en milieu aquatique". Ils permettent alors d'obtenir le titre de maître nageur sauveteur et donnent à leur titulaire la possibilité d'enseigner la natation, de surveiller des piscines voire dans certains cas d'entraîner des groupes de compétiteurs.

[Les formations universitaires](https://www.natationpourtous.com/espace-pro/enseignement/staps-mns.php)

**Les brevets fédéraux**

Mis en place par la fédération française de natation (FFN), ils permettent d'obtenir une qualification pour enseigner en club. Ils ne permettent pas de percevoir une rémunération mais peuvent permettre d'obtenir des équivalences partielles avec d'autres diplômes comme le BPJEPS AAN ou le DEJEPS mention natation course.

[Les brevets fédéraux](https://www.natationpourtous.com/espace-pro/enseignement/brevets-federaux.php)

**Le Moniteur Sportif de Natation**

C'est également un diplôme de la fédération française de natation (FFN). Il permet d'enseigner en école de natation et d'entraîner jusqu'au niveau régional contre rémunération mais uniquement dans le cadre d'un club affilié à la FFN.

[Le Moniteur Sportif de Natation](https://www.natationpourtous.com/espace-pro/enseignement/moniteur-sportif-natation.php)

**Le DEJEPS natation course**

De niveau III (bac +2), le DEJEPS permet d'enseigner la natation et d'entraîner à tous les niveaux. Avec le certificat de spécialisation sauvetage et sécurité en milieu aquatique, ce diplôme permet également de surveiller les piscines et offre donc une qualification complète en natation.

[Le DEJEPS natation course](https://www.natationpourtous.com/espace-pro/enseignement/dejeps-natation-course.php)

**Le BNSSA**

Le BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) est un diplôme qui permet la surveillance de baignades dans les cas suivants :

* baignades ouvertes gratuitement au public (exemple : plage)
* baignades d'accès payant si le BNSSA assiste un titulaire du titre de maître nageur sauveteur
* baignades d'accès payant sans la présence d'un titulaire du BEESAN, MNS ou BPJEPS dans le cadre d'une dérogation préféctorale

Ce diplôme peut se préparer grâce à une formation d'une semaine et son obtention nécessite la réussite d'un examen. Le BNSSA ne permet aucune activité d'enseignement ou d'entraînement contre rémunération.

[Les épreuves du BNSSA](https://www.natationpourtous.com/espace-pro/enseignement/bnssa-epreuves.php)

**Le brevet de surveillant de baignade (SB)**

Le titulaire d'un brevet de surveillant de baignades (SB) a la charge de préparer et de surveiller les activités de baignades, exclusivement en centres de vacances et de loisirs.

[Les épreuves de l'examen de surveillant de baignade](https://www.natationpourtous.com/espace-pro/enseignement/surveillant-baignade-epreuves.php)

**Le BEESAN (brevet d'état d'éducateur sportif aux activités de la natation)**

Le BEESAN n'est plus délivré depuis le 1er janvier 2013. Les titulaires de ce diplôme ont les mêmes prérogatives que les titulaires du BPJEPS AAN mais, en plus de celles-ci, ils peuvent également entraîner un groupe compétiteurs

[L'évolution du BEESAN vers le BPJEPS en questions](https://www.natationpourtous.com/espace-pro/enseignement/evolution-bpjeps-beesan.php)

Tableau récapitulatif des missions de surveillance et d'enseignement conférées par les différents diplômes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prérogatives** | **Surveillance** | **Enseignement** |
| BPJEPS AAN | Toute baignade d'accès payant ou non | Animation et enseignement de toutes les activités aquatiques, sauf entraînement d'un groupe de compétiteurs. |
| Diplômes universitaire proposant l'unité d'enseignement "sauvetage et sécurité en milieu aquatique" | Toute baignade d'accès payant ou non | Animation et enseignement de toutes les activités aquatiquesEntraînement pour la licence STAPS mention entraînement sportif |
| Brevets fédéraux | Aucune | Enseignement ou entraînement dans le cadre d'un club affilié à titre bénévole. |
| Moniteur Sportif de Natation | Aucune | Enseignement et entraînement dans le cadre d'un club affilié |
| DEJEPS | Toute baignade d'accès payant ou nonavec le certificat de spécialisation sauvetage et sécurité en milieu aquatique | Animation et enseignement de toutes les activités aquatiquesEntraînement |
| BNSSA | baignades ouvertes gratuitement au publicbaignades d'accès payant sur dérogation ou en tant qu'assistant | Aucune |
| SB | Uniquement dans le cadre de centres de vacances et de loisirs | Aucune |
| BEESAN | Toute baignade d'accès payant ou non | Animation et enseignement de toutes les activités aquatiquesEntraînement |